

lieu que l'on devoit s'attendre dans la suite, que l'expédition en pareil cas seroit surfsée jusqu'à ce qu'on eut obtenu une résolution Royale; il y est dit : *qu'en pareil cas l'affaire seroit d'abord refsée au Cabinet*; si bien que quand quelqu'un se croyoit autorisé dans de pareilles circonstances à faire des propositions contre Struensée & ses ordres, il étoit obligé de s'adresser à Struensée même; & si celui-ci persistoit à vouloir que ses ordres fussent exécutés l'affaire étoit terminée sans appel. C'est ainsi que Struensée entendoit que cela fût exécuté. Par-là il obtint une partie de la Souveraineté, & par sa conduite préalable l'on pouvoit en quelque manière conclurre qu'il étoit d'intention de l'exercer seul.

Si Struensée, comme il veut le soutenir, avoit lu la Loi Royale, & qu'il eût pesé, comme il convient à un Ministre, son contenu, il auroit dû savoir que par l'article vingt-septième il est ordonné, *que toutes les affaires de l'Etat, Lettres & Adresses doivent être signées de la main propre du Roi*; mais ce qui appartient principalement ici, est l'article vingt-sixième de ladite Loi Royale, où Frédéric III. de glorieuse mémoire, qui, le premier a eu un pouvoir sans bornes, paroît avoir eu un présentiment, qu'un jour il paroîtroit un Struensée en *Dannemarck*, d'où il est clairement démontré, combien il est pernicieux, quand des Rois & des Souverains souffrent qu'on abuse de leur générosité & douceur, que leur pouvoir leur est pour ainsi dire, invisiblement ravi; & combien il est à souhaiter que des Rois & des Souverains soutiennent avec ardeur leur puissance; & en conséquence ou il est recommandé aux Rois de *Dannemarck* de tenir un œil vigilant sur leur Souveraineté & pouvoir illimités, & où il est enfin recommandé qu'en cas que quelqu'un veuille tenter d'entreprendre quelque chose qui puisse nuire ou porter atteinte à la Souveraineté ou puissance absolue, alors cela seroit regardé comme non fait; & que ceux qui auroient obtenu quelque chose d'approchant, comme ceux qui auroient offensé Sa Maj. & se feroient grossièrement mépris à l'égard de la puissance absolue du Roi, seront punis.

Le Comte de Struensée auroit pu lire ici sa sentence;